



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023 À 19H00

présents : 20
représentés : 03
votants : 23
absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
10 novembre 2023

PRESENTS :

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN,
Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore
LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Christophe BOURDIEU donne procuration à Christian LAPEYRE
Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
Marine SAAD donne procuration à Marie-Pierre FETIS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 077 10 2023 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation par Rémi PIET.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1/ Création d'emploi :

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité, il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois
		Création
Filière Animation		
Animateur territorial	Animateur territorial	1 poste 35/35 ^{ème}
Filière Administrative		
Attaché Principal	Attaché principal	1 poste 35/35 ^{ème}
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	1 poste 35/35 ^{ème}
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	1 poste 35/35 ^{ème}
Filière sociale		
Educateur territorial	Educateur territorial	1 poste 35/35 ^{ème}
Agent social	Agent social principal 1 ^{ère} classe	1 poste 35/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

VOTE : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2 (J-P. MAZZON, C. LABARRÈRE)

Fait et délibéré le 15 novembre 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

